



Non paiement de charges par locataires

Par **fée clochette**, le **04/05/2009** à **12:14**

Bonjour,

Curatrice de ma mère, j'ai été obligée de mettre sa maison en location (par l'intermédiaire d'une agence) pour m'aider à payer la maison de retraite. Or il se trouve que les locataires refusent de payer les charges (taxe d'ordures ménagères, et entretien de la chaudière) depuis plusieurs années. En revanche ils exigent beaucoup de travaux sous prétexte de vétusté alors que s'ils avaient entretenu convenablement la maison, il n'y aurait pas ces travaux à faire. Le prix de la location tenait compte de la vétusté de la maison : (papiers peints, plafonds etc...) Cette maison étant située à 800 km de chez moi et étant gérée par une agence (qui ne fait rien !) que puis-je faire ?

N.B : Le bail arrive à expiration fin novembre 2010. Merci de votre aide

Par **Paula**, le **04/05/2009** à **18:25**

Bonjour,

Il faudrait que vous diligentiez un Huissier de Justice qui établira un commandement de payer les charges, récupérables sur cinq ans.

Très cordialement